

ACTIVITES NOVEMBRE 2019

Relais Accueil Petite Enfance

Secteur SUD

INFOS
DU MOIS

INFOS ESSENTIELLES DE LA REUNION POLE EMPLOI DU 17/09/2019

- **Information :** pour tous renseignements composez le 3949 (si cela concerne vos droits demander le service INDEMNISATIONS) choix 4-
- **Inscription :** dès la fin d'un contrat l'assistant maternel peut prétendre à l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE), sous réserve de la réglementation de l'UNDEIC il devra fournir l'attestation destinée à Pole emploi ainsi que la copie des contrats de travail et les bulletins de paie des activités toujours en cours.
- **Déclaration :** lors de la déclaration mensuelle les salaires BRUTS sont à déclarer, tous les bulletins de paie sont à envoyer le même jour, déclaration : si vous dépassez 151h/mois vous devez déclarer 151h de travail- si vous faites moins de 151h vous devez déclarer les heures réellement travaillées.
- Ex : je travaille 235h/mois ->je déclare 151h de travail.**
Je travaille 71h/mois ->je déclare 71h de travail.
- Fratricie :** lors de la déclaration mensuelle pour une fratrie, sur le bulletin de salaire ajouter de façon manuscrite le nom et le prénom de chaque enfant, le salaire correspondant ainsi que le nombre d'heures pour chaque enfant.
- **Droits à l'ARE :** pour le calcul de l'ARE il y a 2 éléments :
- La durée de l'ARE, elle est calculée sur les 28 derniers mois.
- Le taux de l'ARE, il est calculé sur les salaires des 12 derniers mois
- Les droits à l'ARE de l'assistant maternel ont une durée de vie entre 3 ans et 5 ans.
- Le droit d'option : l'assistant maternel peut renoncer à ces anciens droits et demander un nouveau calcul de droits à condition que l'écart entre l'ancien et le nouveau capital de droit soit de 30% ou si l'ARE est inférieure à 20 euros.
- **Rupture de contrat :** lorsqu'un enfant accueilli entre à l'école et que l'accueil se poursuit lorsque l'enfant est scolarisé, une rupture de contrat peut être effectuée avant l'entrée à l'école afin d'ouvrir de possible droits. Puis réaliser un nouveau contrat pour un accueil en « péri scolaire ».
- **Démission :** si l'assistant maternel démissionne il n'y aura pas d'ouverture de droit à l'ARE.
- A partir du 1^{er} novembre 2019, l'assistant maternel qui démissionne car le parent refuse de faire vacciner son enfant des droits à l'ARE pourront être étudiés si l'ensemble des autres conditions d'ouvertures de droits sont satisfaites.
- Lors d'une démission, au bout de 4 mois la situation de l'assistant maternel peut être étudiée par la commission paritaire qui déterminera s'il y a ouverture ou non des droits.
- **Attestation** simplifiée UNEDIC ou Attestation Employeur Dématérialisée (AED) : **c'est le même document**, il est réalisé par le particulier employeur via le site internet POLE EMPLOI. Le site PAJEMPLOI indique un « lien » qui permet de rediriger le particulier employeur vers le site POLE EMPLOI. Lorsque le particulier employeur a créé son compte sur POLE EMPLOI et qu'il termine la saisie de l'attestation en ligne, celle-ci est automatiquement envoyée à POLE EMPLOI.



Livret d'informations sur les droits pour les assistantes maternelles disponible en ligne, via le lien : (cliquez sur la photo)

Inscription aux activités : - par téléphone au 06-27-18-41-42 ou 05-46-97-74-56
- lors des temps d'activités ;
- par email : relais.ape-sud@agglo-royan.fr

Au Relais en NOVEMBRE

Retrouvez le programme sur le site de la Communauté d'agglomération
Royan Atlantique, <http://www.agglo-royan.fr>

relais.ape-sud@agglo-royan.fr 06.27.18.41.42

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
				1 FERIE
4 JEUX DE BALLE ET BALLONS 9h30—Relais	5 JEUX DE BALLE ET BALLONS 9h30—Relais	6	7 PEINTURE QUI ROULE 9h30—Relais <i>Prévoir protection Peinture</i>	8 PEINTURE QUI ROULE 9h30—Relais <i>Prévoir protection Peinture</i>
11 FERIE	12 ATELIER AU CHOIX 9h30—Relais	13 MASSAGE ARC EN CIEL 9h30—Relais	14 EVEIL MUSICAL Relais avec Caroline SAINT AMANS Gpe1 : 9h15-9h45 jeux . 9h45-10h15 : éveil musical. Gpe 2 : 9h45-10h15 jeux ; 10h15—10h45 éveil musical	15 ATELIER AU CHOIX 9h30—Relais
18 DECO DE NOVEMBRE 9h30—Relais	19 DECO DE NOVEMBRE 9h30—Relais <i>Prévoir protection</i>	20 LA RONDE DES MAINS 9h30—Relais	21 VIDER REMPLIR 9h30—Relais	22 VIDER REMPLIR 9h30—Relais
25	26 HAPPY MUFFINS Relais par Albertine AUDIBERT (comptines, chansons, jeux moteurs) Gpe1 : 9h15-9h45 jeux . 9h45-10h15 : séance Gpe 2 : 9h45-10h15 jeux ; 10h15-10h45 séance	27	28 PARCOURS MOTEUR 9h30—Relais	29 PARCOURS MOTEUR 9h30—Relais

PREVOIR SAMEDI 14 DECEMBRE SPECTACLE de Noel
Salle des fêtes d'Epagnes Réalisé par les assistantes maternelles